S/DIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
ARRIVEE LE
15 MAI 2008
N° 2965 / IDV

16.05.08 1823 (visée)

N° 0 2 2 0 8

POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE MAHINA

ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

04 avril 2008

L'an deux mille huit, le dix avril, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni à la Salle de conseil du Centre d'Accueil en séance publique sous la présidence de Monsieur Emile VERNAUDON, Maire de la Commune de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE

04 avril 2008

DATE DE SEANCE

10 avril 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Procuration	4
Votants	33
POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	5

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
Emile VERNAUDON	Maire	X		
Antonio PEREZ	1er Adjoint M.	X		
Joël BUILLARD	2ème Adjoint M.			Vaite JAMET 3ème Adjoint au Maire
Vaite JAMET	3ème Adjoint M.	X		
Michel TEAI	4ème Adjoint M.	X		
Annick ARAI	5ème Adjoint M.			Hervé TAPUTUARAI Conseiller Municipal
Purea TEAI	6ème Adjoint M.	X		
Annick TAMATA	7ème Adjoint M.	X		
Raymond TUIHO	8ème Adjoint M.	X		
Taionia TEREINO	9ème Adjoint M.	X		
Daniel IZAL	Conseiller M.	X		
Lina PUNUA	Conseillère M.	X		
Jeanne BONET	Conseillère M.	X		
Hélène TCHANG	Conseillère M.	X		
Théophile HUUKENA	Conseiller M.	X		
Joseph FENUAITI	Conseiller M.	X		
Célestine TEIKITUHAAHAA	Conseillère M.	X		
Alain MENARD	Conseiller M.	X		
Heimana TOIRORO	Conseillère M.			Michel TEAI 4ème Adjoint au Maire
Vaea TUMATARIRI	Conseillère M.	X		
Hervé TAPUTUARAI	Conseiller M.	X		
Marck TAURUA	Conseiller M.	X		
Ahutiare TUHAAIMEA	Conseillère M.	X		
Jean-Marie AUMERAN	Conseiller M.	X		
Nicolas SANQUER	Conseiller M.	X		
Lucie LUCAS	Conseillère M.	X		
Christiane ATHANE	Conseillère M.	X		
Claude PEU	Conseiller M.	X		
Eric TEAOTEA	Conseiller M.	X		
Cathy BUILLARD	Conseillère M.	X		
Sandra MAMA	Conseillère M.	X		
Gilles HELME	Conseiller M.	X		
Sandra LEVY-AGAMI	Conseillère M.			Gilles HELME Conseiller M.

Portant élection des membres du Conseil Municipal représentant la Commune de

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 00

Madame Vaite JAMET, 3ème Adjoint au Maire a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

Mahina au sein du Syndicat Mixte en charge du Contrat de Ville de l'Agglomération de Papeete (C.U.C.S.)	∘ Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ; ∘ Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ; ∘ Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. modifiée ; ∘ Vu l'article L 5211-7 du CGCT ; ∘ Vu les statuts du CUCS ;
	Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOPTE :** **Article 1er** : Le nombre de membres du Conseil Municipal représentant la Commune de Mahina au Syndicat Mixte en charge du Contrat de Ville de l'Agglomération de Papeete (C.U.C.S.) est de : ∘ Un représentant titulaire, ∘ Un représentant suppléant. **Article 2** : L'élection des membres du Conseil Municipal représentant la Commune de Mahina au sein du Syndicat Mixte en charge du Contrat de Ville de l'Agglomération de Papeete (C.U.C.S.) se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. **Article 3** : Sont désignés : ∘ **Titulaire : Madame TEAI Purea, 6ème Adjoint au Maire** ∘ **Suppléante : Madame JAMET Vaite, 3ème Adjoint au Maire** **Article 4** : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15/05/08 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04/04/08 **Le Maire,** **Emile VERNAUDON**	La présente délibération est transmise à Monsieur le Chef de la Subdivision des Iles-Du-Vent. Fait et délibéré le 10 avril 2008. Pour copie conforme au registre des délibérations. **Le Maire,** **Emile VERNAUDON**

SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES
DES ILES DU VENT ET DES ILES
SOUS LE VENT

Le 16 MAI 2008

APPROUVÉ
LE HAUT-COMMISSAIRE
Par délégation, Le Chef de Subdivision

Le Chef des Subdivisions Administratives
des Iles du Vent,
et des Iles Sous le Vent

Olivier JACOB